Image not found or type unknown

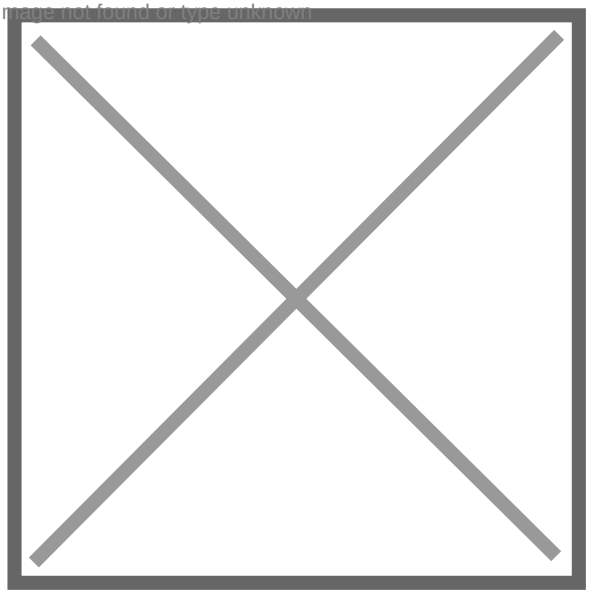

Congé sans solde, pee et cet

Par **moustic**, le **28/02/2011** à **14:57**

Bonjour,

Je suis en congé sans solde depuis un an et pour encore 6 mois. Congé sans solde et non congé sabbatique car je ne remplissais pas une des conditions nécessaires.

Nous avons au sein de mon entreprise un CET, auquel je n'ai pas touché en partant. Je souhaiterais aujourd'hui pouvoir en profiter pour financer mes derniers mois. J'ai fait une demande à mon entreprise sur la possibilité ou pas de débloquer. Sans réponse. Je souhaiterais donc votre avis avant de les relancer une énième fois.

Dans le même cadre, nous avons également en place un PEE. Etant en congé sans solde, donc sans rupture de contrat, si je fais un versement sur mon PEE, l'entreprise est-elle obligée de m'abonder ?

Je vous remercie par avance, et me tiens à votre disposition pour tout complément d'informations.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés